

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 2 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

28 JUIN 2020

DATE D’AFFICHAGE :

28 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L’an deux mille vingt, le deux juillet à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Aurélie CLAVON, Jean COCHIN, Annie COSME, Christelle DERROYE, Jennifer DIOT, Patrick FOUANON, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Anne-Marie GARNIER, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Christian JONCHERAY, Lucas JUIGNÉ, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

NÉANT

M. Francis BELLUAU remercie le Conseil Municipal pour sa présence au complet ainsi que le Public présent dans la salle.

..°..°..°..°..

Mme Jennifer DIOT est nommée secrétaire de séance

..°..°..°..°..

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2020 amène-t-il des observations ?

Mme Christelle DERROYE

- **Dans la constitution des commissions** le nombre de commissaires est resté le même alors que le Conseil Municipal est passé de 19 à 23 membres.

- **l’intitulé exact des fonctions de de chaque adjoint :**

- ⇒ Anne-Marie GARNIER : *Finances et Affaires Économiques,*
- ⇒ Jean COCHIN : *Travaux – Aménagement – Environnement – Écologie*
- ⇒ Anaïs BOUCHER : *Affaires Scolaires – Sports & Loisirs*
- ⇒ Jean-Claude BOULARD : *Sécurité – Cimetière*

- **Temps Scolaires :** Elle n’est pas favorable aux modifications, estimant que la semaine sur 4 jours est trop lourde pour les enfants, que les TAP sont de qualité contrairement aux dires d’Anaïs BOUCHER et qu’une ségrégation va s’instaurer entre les enfants, les parents siégeant au Conseil Municipal n’étant pas représentatifs de ce groupe « défavorisé ».

D’ailleurs, la décision de modifier les TAP en NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) a été prise avant que le Conseil Municipal délibère.

- **Sur la convention Sarthe Habitat/Commune** : Joindre un plan parcellaire du projet. Indiquer le vote approuvant le projet unanimement (23 voix).

- Dans la rubrique **questions diverses** : Indiquer que le Maire propose de faire réaliser un audit financier et patrimonial de la Commune.

._°_°_°_°_.

Monsieur le Maire note ces remarques, mais précise que nous ne sommes pas dans le cadre d'un procès-verbal, mais d'un compte-rendu

Mme Christelle DERROYE précise que le Conseil Municipal est constitué de 23 membres dont 4 qui ne sont pas de la même équipe et qu'ils se livreront à une opposition systématique :

« Quand je dis les choses, je veux que cela soit retranscrit. Nous ne sommes pas dans le contexte du procès-verbal, mais je veux quand-même que cela soit indiqué. »

Mme Anne-Marie GARNIER constate que les comptes rendus des Conseils Municipaux ayant eu lieu sous la mandature de M. LEFEBVRE étaient parfois sommaires. Que Mme DERROYE ne semblait pas s'en émouvoir.

._°_°_°_°_.

Le sujet semblant épuisé, M. Francis BELLUAU demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur ce compte-rendu :

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte-rendu est voté par 19 voix « pour » et 4 voix « contre ».

._°_°_°_°_.

1° - ENREGISTREMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX :

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été suggéré l'enregistrement des Conseils Municipaux pour éviter que des précisions importantes, échappent aux Marollais. Ils seront détruits dès le compte-rendu accepté par le Conseil Municipal et ne seront consultables que durant cette période.

Êtes-vous d'accord pour enregistrer les Conseils Municipaux ?

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

À la question, êtes-vous d'accord pour enregistrer les comptes rendus ? Les Conseillers Municipaux ont répondu : « oui » par 13 voix – « non » par 02 voix – huit se sont abstenus.

Les enregistrements seront faits selon les termes définis.

2° - INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Elles ont été votées, mais des demandes de précisions ont été sollicitées.

- Coût mensuel brut en 2019 = **4 772,28 €** au taux maximal.
(1 Maire – 1 Maire délégué – 3 Adjointes – 2 Adjointes délégués)
- Coût mensuel brut en 2020 = **5 087,32 €** au taux maximal
(1 Maire + 4 Adjointes)

Ce montant rentre dans l'enveloppe votée par le précédent Conseil Municipal en février 2020. Il tient compte de l'augmentation votée par l'État pour revaloriser les indemnités des Élus ruraux.

Mme COSME, Mme DERUYE, M. JONCHERAY, estiment que la Municipalité aurait dû maintenir les taux 2019 vu la situation COVID.

3° - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

En 2019, les taux étaient les suivants :

- Taxe d'habitation 21,36 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20,67 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 32,83 %

Suite la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de Taxe d'Habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Nous vous proposons de vous prononcer sur la Taxe Foncière sur le Bâti et la Taxe Foncière sur le Non-Bâti en maintenant le taux 2019.

Le taux de la taxe d'habitation étant gelé sur l'année 2019, M. Francis BELLUAU propose de ne pas toucher aux taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti pour l'année 2020.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après vote, le Conseil Municipal à l'unanimité (23 voix) fixe le taux de la taxe foncière sur le bâti à 20,87 % et le taux de la taxe foncière sur le non-bâti à 32,83 % soit les mêmes taux qu'en 2019.

4° - REDEVANCE ENEDIS et GRDF

☐ - **GRDF** : L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la Commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire par les chantiers donne également lieu à une redevance (ROPDP) conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015.

Le montant de ces deux redevances s'élève à **388,00 €** (montant que doit nous régler GRDF).

$$\text{RODP} = [(0,035 \text{ €} \times L) + 100] \times \text{CR}$$

« L » étant la longueur du réseau soit 5 824 m.

« CR » étant le coefficient de revalorisation soit : 1,26

$$\text{ROPDP} = (0,35 \text{ €} \times L \times \text{CR})$$

« L » étant la longueur du réseau soit 13 m.

« CR » étant le coefficient de revalorisation soit : 1,0

□ - **ENEDIS** :

Paramètres de calcul : PR :

Population : 2 237 habitants = P

PR = P x 0,183 – 231 € soit 196,37 € auquel je multiplie le coefficient 1,3885000000000001

ENEDIS nous réglera la somme de **273 €**

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 voix), accepte les montants proposés de ces redevances (GRDF & ENEDIS).

5° - **SUBVENTIONS** :

Vous trouverez en annexe les différentes subventions versées en 2019 aux différentes associations et aux écoles.

Nous vous proposons un maintien à l'identique en 2020 compte tenu de la conjoncture actuelle.

Après avoir énuméré les différentes subventions versées en 2019, M. Francis BELLUAU passe en revue les différentes subventions.

La somme versée à la Patriote de Bonnétable n'est versée que si la course a lieu, en 2021, il devrait y avoir le Championnat Interrégional.

Mme Christelle DERROYE estime que l'on ne peut pas se prononcer sur le versement destiné à l'École Notre-Dame. Celui-ci étant lié au vote des frais de fonctionnement des écoles publiques non votés. Un Conseil Municipal aura lieu fin juillet pour débattre des questions d'ordre scolaire.

M. Christophe GOUSSÉ demande si un dossier de demande de subvention est à remplir.

Mme Anne-Marie GARNIER explique qu'il est d'usage que les associations envoient leur bilan après chaque assemblée annuelle et que toutes demandes de subventions exceptionnelles soient examinées par la Commission des Finances et inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant.

M. Christophe GOUSSÉ, président d'une association et membre du Conseil Municipal s'interroge sur son droit de vote.

Mme Anne-Marie GARNIER indique que dans la légalité, les Conseillers Municipaux intéressés à une question doivent sortir.

Mme Anaïs BOUCHER pense qu'en cas de problème de partialité, il faut en discuter avant et que dans cette assemblée un certain nombre de conseillers sont également membres d'une association voir présidents.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de geler le montant des subventions aux associations et de leur verser le même montant qu'en 2019.

Pour l'École Notre-Dame, la décision interviendra après le vote des frais de fonctionnement des Écoles Publiques, puisque des uns découlent les autres.

6° - CONTRATS SECRÉTAIRES CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ :

Nous avons actuellement deux secrétaires au Centre Municipal de Santé recrutées pour un an renouvelable.

- ⇒ Le 1^{er} contrat de 28 heures/semaine prend fin le 17 juillet 2020
- ⇒ Le 2^e contrat de 28 heures/semaine prend fin le 3 septembre 2020.

Ces contrats sont liés à la présence de médecins sur ce Centre Municipal de Santé. Le médecin présent actuellement, a un contrat de 3 ans (*jusqu'au 23 juin 2022*) renouvelable une fois (*23 juin 2025*) pour ensuite bénéficier d'un Contrat à Durée Indéterminée.

Nous souhaitons renouveler ces deux contrats pour une année.

M. Patrick FOUANON souhaite savoir si 2 secrétaires sont nécessaires.

Les secrétaires ont été embauchées alors que le Centre Municipal de Santé comptait 2 médecins.

Leurs différentes tâches sont, les prises de rendez-vous, les encaissements, le passage des cartes vitales, le scan des résultats dans les dossiers « patient », et la comptabilité.

Certes le Centre Municipal de Santé a perdu un médecin, mais l'objectif est de recruter un deuxième médecin. Donc, pour l'instant l'effectif administratif serait maintenu.

Mme Annie COSME demande si des médecins sont intéressés.

M. Francis BELLUAU indique que des contacts sont pris mais qu'il faut que le sérieux des candidatures soit examiné.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En espérant qu'un deuxième médecin pourra être recruté prochainement, le Conseil Municipal maintient les deux contrats du secrétariat jusqu'au 17 juillet 2021 et 3 septembre 2021.

Vote : 23 voix « pour ».

7° - RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que :

« Dans les Communes de 1 000 habitants et plus le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ». Le règlement intérieur peut être déféré au Tribunal Administratif ».

La Municipalité propose la formation d'une commission provisoire de 5 à 6 membres pour l'élaboration de ce règlement. La commission s'intitulera : « Commission d'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal ».

Plusieurs Conseillers Municipaux se sont manifestés pour travailler à ce règlement : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Jean-Claude BOULARD, Philippe GAGNOT, Christian JONCHERAY.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal créé une commission dénommée : Commission d'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal qui sera formée des membres suivants :

**M. Francis BELLUAU
Mme Anne-Marie GARNIER
M. Jean COCHIN –
M. Jean-Claude BOULARD
M. Philippe GAGNOT
M. Christian JONCHERAY**

8° - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

Un point sera fait en séance.

⇒ **Commission des Finances du 22 juin 2020** (*Mme Anne-Marie GARNIER*). Cette commission était seulement informative, aucune décision n'était à prendre. Par suite Mme GARNIER ne juge pas nécessaire de faire un compte-rendu.

Mme Christelle DERROYE : « Estime que 16 membres sur 23 étaient présents et que c'est déjà très bien mais que des choses ont été dites, notamment « couper court » aux rumeurs sur le fait que la Commune n'a pas d'argent et qu'il y a bien de l'argent en caisse. »

« Que 3 prêts s'arrêtent en 2020 et qu'il serait possible d'emprunter jusqu'à 400 000 € sans endetter en plus la Commune. »

Ces précisions complètent, là, les grandes lignes de la commission des finances.

⇒ **Commission Sports** (*Mme Anaïs BOUCHER*)

Compte rendu de la commission Sports et loisirs
Du 16 juin 2020

1- Etude des plannings suite à l'envoi du tableau de réservation de créneaux horaires pour la saison 2020-2021.

A l'unanimité, la commission souhaite que les créneaux jusqu'à 20h soient réservés en priorité aux mineurs.

Le collège a également priorité sur les créneaux souhaités car ils peuvent difficilement s'arranger de leurs plannings. Les écoles auront un planning par période suivant l'utilisation du collège.

Nous avons évoqué les plannings pour le gymnase, le dojo, la salle omnisports ainsi que la salle Jean de la Fontaine en respectant au maximum les souhaits des associations.

Une réunion avec les différents utilisateurs sera proposée le 7 juillet afin de discuter de ces plannings et voir ensemble les arrangements ou modifications qui pourront être effectués.

2- Politique sportive

Offrir une pratique sportive pour tous de qualité dans des espaces et équipements adaptés et sécurisés.

Il y a de la place pour toutes les associations si chacune respecte les autres et reste à sa place.

Privilégier le dialogue avec tous les présidents de section/club.

Ouverture, échange avec d'autres municipalités.

3- Point sur les terrains de tennis extérieurs

Actuellement les 2 sont inaccessibles. Expertise toujours en cours.

4- Projets

Nous avons discuté de gros projets sur lesquels nous pourrions travailler lors de ce mandat.

Attention, tous ne seront peut-être pas réalisables et d'autres projets pourront être greffés.

Ce ne sont que des idées soumises par la population.

- City stade
- 1 salle de fitness (projet déjà travaillé par l'ancienne municipalité. A poursuivre)
- Remplacement du parquet du gymnase par un sol type taraflex (plus durable et facile d'entretien)
- Réaménagement du dojo
- Extension du mur d'escalade
- Maison des associations plus moderne, plus accessible.
- Fête des associations dans le bourg qui devienne une vraie fête du village.

5- Informations diverses

- Les salles de sports ont rouvert le lundi 15 juin, sans accès aux vestiaires, ni bancs, ni chaises. Les sections qui souhaitent utiliser les salles doivent se référer aux protocoles de leurs fédérations.
- Fin des créneaux pour les badges, comme souhaité par tous les utilisateurs

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

⇒ - Fête du Sport : C.A.S.C.AD.E le fait déjà, à voir pour un partenariat.

⇒ - Badges : La Commission propose de supprimer les plages horaires.

Mme Anaïs BOUCHER propose de discuter avec chaque président de sections sportives.

M. Jean-Louis CECCANTI précise qu'il faut associer le Président du S.C.M. à chaque décision.

M. Jean-Claude BOULARD pense que les Présidents de Sections doivent être associés.

M. Guillaume TERTEREAU demande s'il y a des soucis avec les badges.

Mme Anaïs BOUCHER informe que les sections veulent pouvoir rentrer dans le gymnase ou la salle omnisports quand ils le veulent.

Mme Anaïs BOUCHER estime que les badges sont une très bonne idée mais qu'il faut faire confiance aux animateurs, professeurs ou institutrices.

Mme Christelle DERROYE souhaite des explications sur le réaménagement du Dojo.

Mme Anaïs BOUCHER pense qu'il est trop peu utilisé contrairement à la salle d'activités. L'idée serait de diminuer la partie « tapis » pour installer des tables de tennis de table.

M. Christian JONCHERAY demande s'il en sera fait un boulodrome couvert.

M. Philippe GAGNOT : « Qu'est-ce qu'un sol Taraflex » ?

Mme Anaïs BOUCHER : « Sol pour les gymnases (*gomme – résine*). Sol plus souple au lieu d'un parquet ».

Coût : 150 000 € environ

Mme Anaïs BOUCHER note que le parquet est gonflé par endroit, qu'il est glissant, pas sécurisant et qu'il occasionne des blessures.

Mme Christelle DEROYE demande si la Commune a reçu une réponse pour les demandes de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ⇒ pas de réponse pour l'instant.

Vote pour l'extension d'ouverture des badges : 21 voix « pour » - 0 voix « contre » - 2 « abstentions »

9° - TIRAGE DES JURÉS D'ASSISES :

Réglementation : Commune de Marolles-les-Braults : 2 jurés

Proposition de 6 noms de personnes tirées au sort sur la liste électorale par les membres du Conseil Municipal.

Page 11	Ligne 7 :	M. François BESNARD,
Page 68	Ligne 3 :	Mme Charmen GERMAIN épouse BASTERI
Page 158	Ligne 7 :	M. Sébastien VILLOING
Page 90	Ligne 9 :	Mme Lydie LAMBERT-TRÉHARD veuve BREHMER
Page 91	Ligne 7 :	M. René LANOS
Page 30	Ligne 2 :	Mme Jeannie CHAPELLE veuve HERVÉ

10° - QUESTIONS DIVERSES :

- **Plusieurs courriers anonymes ont été reçus, ils seront détruits.**
- **Mur du Monument aux Morts.**

M. LEDRU, architecte de la nouvelle structure C.A.S.C.AD.E, souhaite qu'une partie du mur du Monument soit détruite et remplacée par une grille pour augmenter la visibilité du nouveau bâtiment.

Mme DEROYE demande qui paiera ?

Le Maire suppose que c'est la Communauté de Communes, mais confirmation sera demandée.

M. GAGNOT souhaite que le Conseil Municipal étudie les plans avant toute modification.

- **Fermeture de la Cidrerie.**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture de la Cidrerie. Certains émettent l'idée de l'acheter (Mme DEROYE).

Le Maire ne se prononce pas, « il faut savoir ce que l'on en ferait avant d'investir. ».

M. JONCHERAY, propose un boulodrome couvert.

Que chacun y réfléchisse.

- **M. GAGNOT indique que le Prieuré de Vivoin est à vendre, et qu'il pourrait être occupé par le Musée du Chanvre ou une autre organisation.**

- **Concernant l'audit financier et patrimonial, Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris avec une société mais que d'autres le seront pour répondre au Code des Marchés Publics.**
- **M. JONCHERAY s'inquiète de savoir où en sont les travaux rue de Courgains.**

Le Maire : « Des études sont lancées pour raccorder la rue Mohain et la rue Gaugusse. Des relevés topographiques ont été demandés pour s'assurer de la faisabilité de renvoyer les eaux pluviales vers la rue Gaugusse et leurs permettent de s'évacuer à travers champs et rejoindre la « Malherbe ».

Nous avons constaté des erreurs sur les plans où les canalisations sont indiquées en Ø 800, alors que sur le terrain elles sont en 600.

Toutes ces modifications prennent du temps. »

- **M. GALLET signale qu'une messe aura lieu le 7 juillet 2020 à 18 h 30 en l'Église de Dissé-sous-Ballon.**
- **Mme COSME aimerait que la visite des bâtiments communaux en petits groupes soit organisée pour ceux qui ne les connaissent pas.**

Oui bien sûr.

- **Mme DEROYE interroge la Municipalité sur une date de fermeture de la Trésorerie.**

Il n'en n'a pas été question donc aucune date d'indiquée, ni de contact établi.

- **M. Patrick FOUANON demande le renouvellement d'un contrat de 3 h/mois pour l'entretien du Centre de Secours, non fait depuis le départ de Mme BUTET en retraite depuis le 1^{er} mars.**
- **Mme MOISI : Le tableau lumineux devrait informer la Population que les comptes rendus des Conseils Municipaux soit affichés en Mairie.**
- **Mme EVRARD : « Marolles Info » va-t-il perdurer ?**

Oui. Mme DIOT, vice-présidente de la Commission Communication, s'en occupe. Il sera remanié. Un plan des rues de Marolles-les-Braults pourrait y être annexé une fois l'an.

-.°-°-°-°-°-

Le 10 juillet 2020 : Élection des Grands Électeurs » pour les Sénatoriales.
Date fixée par l'État.
Scrutin de liste avec la parité.

-.°-°-°-°-°-

Conseil Municipal Jeudi 30 juillet sur la question majeure de l'École et de l'Éducation.